

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct de revenu mensuel diversifié TD Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

L'objectif de placement fondamental est de procurer un revenu mensuel et, en second lieu, de faire croître le capital, en investissant principalement dans des titres produisant un revenu.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds de revenu mensuel diversifié TD ou d'un fonds très semblable (le « fonds sous-jacent »).

Afin de générer un revenu mensuel constant, le fonds sous-jacent investira principalement dans un portefeuille diversifié de titres canadiens, qui peut comprendre des titres de créance d'État et de sociétés, des actions ordinaires et des actions privilégiées rapportant des dividendes, ainsi que des fiducies de placement immobilier et d'autres titres de créance (y compris les placements dans des prêts). En général, la stratégie du fonds consiste à détenir pendant une certaine période les titres achetés. Le conseiller en valeurs peut investir dans des titres de créance de sociétés n'ayant pas une cote de solvabilité élevée (rendement élevé).

Il applique une stratégie ascendante qui met l'accent sur l'analyse de chaque société pour déterminer si celle-ci peut maintenir et augmenter le revenu distribué au fil du temps. Cette analyse porte également sur la sélection des titres et la répartition des placements entre les catégories d'actif dans le but de maximiser les rendements rajustés selon le risque pour le fonds sous-jacent. Le fonds sous-jacent peut aussi investir dans des fonds négociés en bourse.

Le fonds sous-jacent peut investir dans des titres étrangers dans une mesure qui variera de temps à autre, mais qui ne devrait généralement pas excéder 30 % de la valeur totale de ses actifs au moment de l'achat de tels titres étrangers.

Le fonds sous-jacent est autorisé par les autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières à investir dans des titres de fonds canadiens et américains négociés en bourse qui ne sont pas des parts indicelles et qui seraient autrement interdits en vertu des lois sur les valeurs mobilières (les « FNB sous-jacents »), à condition, entre autres : (i) que ces FNB sous-jacents ne comptent pas pour plus de 30 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent, telle qu'établie au moment de l'achat (à l'exclusion des titres des FNB sous-jacents gérés par GPTD ou l'une de ses entités associées ou affiliées); ii) que les FNB sous-jacents négociés sur le parquet d'une bourse américaine ne comptent pas pour plus de 10 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent, telle qu'établie au moment de l'achat; iii) que les FNB sous-jacents qui entraînent un effet de levier ne comptent pas pour plus de 10 % de la valeur liquidative du fonds sous-jacent, telle qu'établie au moment de l'achat; et (iv) que le fonds sous-jacent ne vende pas à découvert des titres d'un FNB sous-jacent.

Le fonds sous-jacent peut utiliser certains types de dérivés, tels que des options, des contrats à terme standardisés ou de gré à gré et des swaps, comme le permettent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières, afin, entre autres, d'accomplir ce qui suit :

- se protéger contre les pertes liées à des hausses de taux d'intérêt;
- avoir une exposition aux titres à revenu fixe et aux instruments de capitaux propres sans faire réellement de placement directement dans ceux-ci (y compris lorsqu'il est plus efficace ou moins coûteux d'être propriétaire d'un placement dans des instruments dérivés que d'avoir la propriété du titre à revenu fixe ou de l'instrument de capitaux propres en question);
- réduire le risque associé aux fluctuations de devises;
- augmenter le revenu;
- fournir une protection contre les risques de baisse d'un ou de plusieurs titres auxquels le fonds sous-jacent est exposé.

Le fonds sous-jacent peut détenir des effets du marché monétaire ou des liquidités pour s'acquitter de ses obligations découlant des instruments dérivés.

Il peut également détenir des liquidités, des titres de fonds du marché monétaire (y compris ceux gérés par GPTD), des titres de créance à court terme ou d'autres titres de créance, et ce, pour diverses raisons, y compris, mais sans s'y limiter, à des fins de gestion de la trésorerie; en attendant d'investir; ou lorsque le conseiller en valeurs estime que cette décision est appropriée en raison de la situation des marchés.

Le fonds sous-jacent peut effectuer des opérations de prêt de titres, de mise en pension ou de prise en pension qui s'inscrivent dans ses objectifs de placement et dans la mesure permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Pour plus de renseignements, consultez la rubrique Opérations de prêt de titres, de mise en pension et de prise en pension de votre Guide pour la compréhension du profil du Fonds figurant dans la première partie du prospectus du fonds sous-jacent.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. À moins d'indication contraire, les risques associés à l'achat de parts du fonds sous-jacent sont les mêmes, ou identiques en substance, que les risques liés à un placement dans le fonds distinct. Pour obtenir des précisions sur les risques liés aux placements dans le fonds distinct, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccra.org.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.